

TAXE D'APPRENTISSAGE



Le Lycée Professionnel Agricole la Ricarde, c'est un enseignement agricole public dépendant du ministère de l'Agriculture. Un enseignement vivant tourné vers des métiers dans les productions végétales, la nature et le machinisme agricole. Un lycée dispensant des formations de la classe de 3ème au BTS, une unité de formation en apprentissage et une exploitation agricole support d'applications pédagogiques de plus de 80 hectares.

VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE 2021

Le versement de votre taxe a changé en 2020 ! Dans le cadre de la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dite « Loi Avenir », la taxe d'apprentissage 2021 est maintenant calculée sur la Masse Salariale 2020 (0,68%) et comprend 2 fractions :

- 87 % destiné au financement de l'apprentissage (pour 2021, versée auprès de votre OPCO)
- 13 % destiné au financement des formations techniques et professionnelles. Cette fraction est versée sans intermédiaire aux établissements destinés à le percevoir.

Depuis cette réforme, le Lycée Professionnel Agricole La Ricarde peut bénéficier des 13% de la taxe d'apprentissage due par les entreprises.

Vous pourrez verser directement ce solde de 13% au Lycée Professionnel Agricole La Ricarde sans passer par un intermédiaire.

Le code d'habilitation du Lycée est : **0840606C**

- Pour quelle échéance ? Avant le **31 mai 2021**
 - Comment ?
 - Verser la taxe par chèque à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Professionnel Agricole La Ricarde
 - Réaliser un virement (prendre contact avec le lycée pour avoir un RIB)
 - Faire un don en nature (équipements et de matériels)
- Nous vous remettons alors un reçu libératoire indiquant le montant versé ainsi que la date de versement

La Taxe d'Apprentissage est une dotation précieuse pour nos apprenants.

L'enseignement public agricole a un fort besoin de soutien financier pour répondre aux défis sociaux et économiques actuels qui nécessitent des investissements coûteux en équipements et fournitures pédagogiques. Ce financement donne vie à de nombreux projets, permettant à nos élèves et apprenants de suivre des formations toujours plus professionnalisantes et innovantes.



CONTACT :

Elisabeh ZAMOUR
elisabeth.zamour@educagri.fr - 04 90 38 97 15
Lycée Professionnel Agricole La Ricarde
1016 Avenue Jean Bouin
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
www.lpa-ricarde.fr

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021

Solde de 13 % affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019 - 1491 du 27 novembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

Etablissement bénéficiaire :

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LA RICARDE

1016 AVENUE JEAN BOUIN

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Siren / Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tél : Email :

Votre masse salariale 2020 : €

0.68 % = €

Solde Ecole de 13 % TA 2021 : €

Subvention en Matériel déductible : € Bonus Alternant déductible : €

Montant de Votre versement :

Code UAI de l'Ecole : 0840606C

Au profit de l'Ecole : LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LA RICARDE

Mode de règlement :

Virement IBAN

BIC

Mentionner votre n° de SIRET en libellé de virement

Mode de règlement :

Chèque

N°

Nom établissement bancaire :

A l'ordre de : AGENT COMPTABLE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LA RICARDE